

s pour un avenir équilibré

en matière de développement durable.» A l'administration désormais d'agir.



La zone du Verney, à Martigny, est un véritable cas d'école. Le périmètre classé en zone nature sert de cadre à une autre activité de loisirs, le motocross. LE NOUVELLISTE

Des intérêts différents à concilier

CHARLES MÉROZ

Chef du Service des forêts et du paysage, **Olivier Guex** est l'un des trois chainons de la direction opérationnelle de l'Agenda 21, structure chargée de la durabilité et de la persistance dans le temps de la démarche mise en œuvre. Il est à ce titre responsable de trois des seize engagements définis par le Conseil d'Etat: paysage, biodiversité et dangers naturels.

Le premier axe de réflexion touche notamment aux parcs et espaces naturels situés à proximité des zones urbanisées. «Le but est d'assurer une mise en valeur dans le sens

d'une sensibilisation à la nature et d'une plus-value sur le plan des loisirs et du tourisme. La gestion des conflits éventuels est un élément dont il faut naturellement tenir compte», explique le chef de service, faisant notamment allusion à un cas d'école devenu emblématique avec le temps: le secteur du Verney, à Martigny. «Cet exemple est particulièrement significatif. Ce périmètre classé à l'époque en zone nature est source de conflits depuis de nombreuses années en raison d'une autre activité de loisirs, la pratique du motocross», rappelle Olivier Guex. D'autres sites, comme Pouta Fontana, bénéficient également d'une protection en termes d'environnement, mais il leur manque encore une dimension socioéconomique. «La prise en considération des différents intérêts figure au

nombre de nos priorités», observe le chef du Service des forêts et du paysage. A terme, ces milieux naturels se devront de faire partie de l'offre touristique cantonale. Avec le soutien du canton, différentes initiatives sont ainsi en train de prendre forme, à l'instar d'un projet de guide pratique appelé à répertorier l'offre existante dans le domaine des sites sous protection.

Aussi la biodiversité. Sur le plan de la biodiversité, Olivier Guex mentionne volontiers une action de son service qui conclut de nombreux contrats d'exploitation permettant d'indemniser des agriculteurs qui fournissent des prestations écologiques sous forme de gestion traditionnelle. Il cite également les mesures d'éradication mises en œuvre contre les espè-

ces végétales envahissantes, comme la berce du Caucase, la renouée du Japon qui déstabilise les berges des cours d'eau ou encore l'ambrosie qui provoque de très violentes allergies.

Enfin, du côté des dangers naturels, Olivier Guex plaide en faveur d'une gestion intégrée des risques: «Notre objectif est d'introduire une coordination entre l'ensemble des dangers de manière à aboutir à une meilleure utilisation des ressources financières et à davantage d'efficacité en termes de sécurité, sans jamais perdre de vue la notion d'intégration des mesures environnementales.» Et de conclure: «Pour chacune des mesures, le souci est de trouver un équilibre entre les trois piliers du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnement.»

TROIS QUESTIONS À...

FRANÇOIS SEPPEY

CHEF DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MEMBRE DE LA DIRECTION OPÉRATIONNELLE D'AGENDA 21

«On parle de développement économique et de création d'emplois»



Quels seront les moyens mis en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés?

Au niveau économique, les ressources sont clairement identifiées. La nouvelle politique régionale de la Confédération demande de tenir compte des exigences du développement durable. Si d'aventure cette stratégie n'était pas appliquée, pour le canton du Valais, 12 millions de francs d'aide à fonds perdus et 38 millions de prêts sans intérêt pour la période 2008-2011 passeraient ainsi à la trappe.

Concrètement, qu'est-ce qui va changer pour un service comme le vôtre?

Un projet tel que The Ark, par exemple, est inscrit dans la nouvelle politique régionale. Aujourd'hui, The Ark, c'est 19 start-up implantées dans notre canton. Il ne s'agit pas de théorie, de blabla. On parle ici de développement économique et de création d'emplois. Il en va de même pour la loi sur le tourisme où, avec la création de régions touristiques, la mise en œuvre de la marque Valais et un système de financement équitable et novateur, on construit le Valais de demain et non celui des années septante.

A travers Agenda 21, le canton ne cherche-t-il pas à vouloir se donner bonne conscience en matière environnementale?

Absolument pas. Il n'y a aucune volonté d'alibi dans la démarche entreprise. Le développement durable, c'est l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales. L'économie joue donc un rôle prépondérant: la notion de durabilité en économie est fondamentale. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe aujourd'hui en matière financière avec ceux qui privilégient, ou qui ont privilégié, le court terme par rapport à la durée. CM

PUBLICITÉ

SOLIDES

DES PRIX FOUS

sur nos 17 000 m²

(expo+dépôt) *sauf sur certains articles désignés au magasin

meubles, salons,
tapis d'orient, literies, etc.

www.descartes.ch - 027 743 43 43

meubles
descartes
saxon